

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
29 janvier 2016

DATE DE CONVOCATION
22 janvier 2016

DATE D’AFFICHAGE
05 février 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	28
PROCURATION(S)	4
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

le : 11 février 2016

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le, **VINGT-NEUF JANVIER** DE L'AN DEUX MILLE SEIZE à 20H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, LECERF, CANCELON, N'DIAYE, LEGO, GHOU, BOURBAULT, COPLO, BALUT, BARBOSA, OULHISSE, AUTIN, AMSALEM, LOZE, ROUSSEAU.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, NIAUX, BOUDART, COMBES, DELIENCOURT-GODEFROY, CHAMOUMA, REBOURS, DUMONTIER, POUHE, JOURDAN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusé(e)s : Mmes LOUBASSOU, SCHREIBER ; MM. CHARLES, FLIOU.

Absent(e)s : Mme DJEMEL

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET ; M. CHARLES à M. JAMET ; Mme SCHREIBER à Mme BENAMARA ; M. FLIOU à M. COQUELET.

M. Fabrice AUTIN

est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

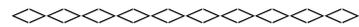
Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. BARBE, CAUMONT, FONTAINE, TRISTANT, TOUTAIN et Mmes BATAILLE, MARIEN, OUARET.

ORDRE DU JOUR

		Page
N°	Désignation d'un secrétaire de séance	
	Approbation des procès-verbaux de séances des 24 novembre et 18 décembre 2015	2
	Installation d'un nouveau Conseiller municipal	5
	Présentation : Objectifs et fonctionnement de l'association de gestion du théâtre de l'Arsenal, par MM. Jean-Yves Lazennec et Dominique Boivin, co-directeurs	
	Informations générales	3
	Compte rendu de délégation du Maire	6
PROJETS DE DELIBERATION		
1	Culture	
	Théâtre de l'Arsenal – Convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec la Ville et mise à disposition des locaux – Approbation	7
	Pacte culturel – Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville et l'Etat	9

2	Finances - Budget	
	Débat d'orientations budgétaires 2016	10
3	Urbanisme	
	Foncier – Clos des Charmes – Vente de la parcelle CI 149 – Approbation	22
4	Education	
	Classes de découverte 2016 – Classes de neige, mer, art et culture, environnement	22
5	Administration générale	
	Conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP) avec IBS, Eure-Habitat, Foyer Stéphanois et Siloge	25
	Don d'un véhicule à la Mairie de Poses	32
6	Ressources humaines	
	Tableau des effectifs – Modifications de postes	33
7	Questions diverses	



M. le Maire procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose la désignation de M. Fabrice Autin.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE SEANCES

- Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité, moins une voix contre (M. Lozé).
- Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention (M. Lozé).

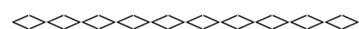


INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil municipal désigne officiellement, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabrice Autin, suite à la démission de Mme Fabienne Bucard.

M. Fabrice Autin a fait connaître sa décision de siéger au Conseil municipal et a donc été légalement convoqué à cette séance au cours de laquelle il peut siéger valablement.

Il est procédé à l'installation de M. Fabrice Autin en sa qualité de Conseiller municipal de Val-de-Reuil.



Décès de M. Pierre Decencière

M. le Maire rend hommage à M. Pierre Decencière, ancien Conseiller municipal de Val-de-Reuil lors des mandats de juin 1995 à juin 2007 et propose une minute de silence.



Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire communique quelques informations générales :

Accueil des familles Syriennes

Le 11 et 20 janvier dernier, **8 (10) familles syriennes, soit 31 personnes dont 15 enfants**, disposant du statut de réfugiés, soit 0,2 % de la population, ont été accueillies par la Commune, le CCAS et l'association COALLIA (pour l'Insertion et l'Autonomie fondée en 1962 par M. Stéphane Hessel).

D'après les inquiétudes entendues en ville, la question à poser est « *est-ce que ces familles ne nous apportent rien ?* ». Elles nous apportent leur vécu, leurs parcours, leurs traditions, leurs cultures, qui, dans une ville cosmopolite, conviennent bien. Depuis 15 ans, ce qui plait dans cette ville, c'est le « *vivre ensemble* ».

Cette communauté n'est pas composée de migrants, mais de réfugiés, passés par le Haut-Commissariat des réfugiés de l'ONU, par la DGSE et l'OFPRA. Ces familles vont occuper des logements qui ont effectivement été refaits, grâce à des crédits d'Etat.

Concernant leur prise en charge, deux conseillères en Economie Sociale et Familiale, salariées de l'association COALLIA, sont chargées à plein-temps de les accompagner pendant 1 an, sur le plan administratif, logistique, de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Puis pour la mairie, M. Bernard Cancalon, vice-président du CCAS, avec M. Patrice Caumont, DGS adjoint, à la demande du Maire, font le lien.

Les enfants sont d'ores-et-déjà scolarisés (Dominos et Pivolle) et les adultes suivront chacun 300 heures de cours de français. Un tuteur émanant de la société civile guidera chaque famille au quotidien.

L'accord passé avec le Préfet, implique que Val-de-Reuil n'accueillera pas dans des logements d'urgence des demandeurs au droit d'asile qui peuvent être déboutés. C'est la différence avec les réfugiés qui, eux, ont le droit de travailler au premier jour.

Tout cela n'est donc pas un risque. Ces gens qui étaient en situation de précarité, de douleurs et de souffrances très grandes sont maintenant là, ils ne seront pas renvoyés vers des tortures, des maltraitances ou des viols auxquels ils veulent échapper. Chacun doit faire un effort. C'est l'occasion de remercier les services municipaux pour leur travail et les roivalois pour leur générosité puisque plusieurs ont fait don de vêtements, de mobilier, de vaisselle et d'électro-ménager.

Mosquée

Une autre question est soulevée actuellement suite aux événements, concernant la construction d'une mosquée. Il faut rappeler que le pouvoir du Maire est d'accorder un permis de construire sur un dossier complet et un projet de qualité. Nous restons vigilants sur les accès voirie entrée/sortie, pour éviter les désagréments. Il est donc normal que la dignité d'une centaine de personnes qui souhaitent se réunir, quelle qu'en soit la raison, soit respectée.

EMPLOI :

Kit Emploi. Visite de la Ministre Myriam EL KHOMRI, le 7 janvier 2016 pour l'inauguration en présence des 15 bénéficiaires et de 15 entreprises marraines (Sanofi, Schneider, Orange, Engie, Aptar, EGB, Normandie AéroEspace, Spie, Viafrance, LC Net Propreté, Colas, Au Bureau, ODS, APF et ID Verde).

100 chances / 100 emplois

Le dispositif a débuté à Val-de-Reuil cet automne et se poursuit dans l'agglomération Seine-Eure avec cinq nouveaux SAS organisés en 2016. Le CCAS de Val-de-Reuil sera concerté avec la Mission Locale pour la sélection des jeunes participants (12 par SAS).

POLITIQUE DE LA VILLE

- **Contrat de ville :** Appel à projets 2016. 6 thématiques prioritaires, dossiers de demande de subvention à la CASE pour le 4 février.

- **Programmation FIPD 2016.** Des projets nouveaux :

- La prévention de la radicalisation.
- Self défense féminin : un moyen de combattre les violences. repérées par le CCAS et les associations locales.
- Formation des professionnels du CCAS aux violences faites aux femmes.

Des actions reconduites :

- Mise en œuvre de la 4ème tranche de la vidéovigilance.
- Accompagnement des TIG au sein des chantiers jeunes.
- Favoriser le vivre ensemble.

- **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) :** réunion publique le 2 mars à 20h00 à la Maison de la jeunesse et des associations.

- **Deux réflexions en cours sur la création d'une Commune nouvelle.** Statut créé par la loi du 16 décembre 2010, destinée à favoriser le regroupement de communes contiguës en instaurant un pacte financier qui garantit pendant 3 ans le niveau des dotations de l'Etat aux communes fusionnant en 2015 ou 2016.

URBANISME

SILOGE bâtiment « Signal ». Les travaux sont en cours. Livraison de 20 logements en mars 2016 + 8 cases commerciales.

Data Center EDF. Accueil du Président d'EDF, Jean-Bernard LEVY, le 17 février prochain, qui vient recevoir « la certification ISO 50 001 », remise par Franck LEBEUGLE, directeur d'AFNOR.

EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE

Camion des mots. Organisation en cours pour les **29 février et 1^{er} mars 2016**. Pour rappel, 4 écoles (Dominos-Pivollet-L.Blum-Coluche) : 9 classes soit 190 élèves seront accueillis. Emplacement sur le parking de la mairie.

Carnaval-de-Reuil sur le thème des animaux le samedi 19 mars.

RESSOURCES HUMAINES

Un Comité Technique s'est tenu hier en vue de la titularisation de 24 agents dont 21 mairie et 3 CCAS (15C/6B/3A), qui s'applique conformément à loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. La sélection professionnelle se fait en coordination avec le CDG27.

Prochains rendez-vous institutionnels

Fin février – début mars : le Sous-préfet Richard-Daniel Boisson, souhaite rencontrer tous les adultes-relais de son arrondissement, lesquels sont du ressort de la CASE, accompagnés d'un représentant de la structure employeuse. Sur les 10 adultes-relais concernés, 5 sont en poste au CCAS, 2 à EPIREUIL, 2 au PIMMS. Le 10ème est en poste à la CASE.

Jeudi 10 mars 2016. Déjeuner annuel avec Yves Laffoucrière, directeur général de l'Immobilière 3F.

MANIFESTATIONS

La Rolivaloise. Dimanche 13 mars.

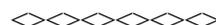


INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil municipal désigne officiellement, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabrice Autin, suite à la démission de Mme Fabienne Bucard.

M. Fabrice Autin a fait connaître sa décision de siéger au Conseil municipal et a donc été légalement convoqué à cette séance au cours de laquelle il peut siéger valablement.

Il est procédé à l'installation de M. Fabrice Autin en sa qualité de Conseiller municipal de Val-de-Reuil.



COMPTE RENDU DE DELEGATION

(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2014)

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Marchés publics :

ATTRIBUTION

- Marché n°2015-005

Objet : Entretien des espaces verts

Durée : 4 ans à compter du 1^{er} novembre 2015

Titulaire : Marché découpé en 3 lots selon un zonage géographique (zone nord, centre et sud). Les 3 lots ont été attribués au groupement solidaire composé des entreprises ID VERDE, PINSON et VALLOIS

Date de notification : 30 octobre 2015

Montant :

Montant lot n°1 sur la durée du marché : 1 152 277,43 € TTC

Montant lot n°2 sur la durée du marché : 1 030 995,57 € TTC

Montant lot n°3 sur la durée du marché : 1 031 510,70 € TTC

- Marché n°2015-008

Objet : Insertion Professionnelle par l'activité économique dans le cadre de prestations de nettoyage manuel des espaces publics extérieurs de la ville

Durée : 2 ans renouvelable 2 fois par période d'un an

Titulaire : ODS Propreté

Date de notification : 14 décembre 2015

Montant : 806 256,64 € HT

- Marché n°2015-009

Objet : Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux d'une puissance souscrite supérieure à 36 KvA

Durée : 2 ans renouvelable 1 fois

Titulaire : EDF

Date de notification : 23 décembre 2015

Montant : 1 427 964,24 € HT

AVENANT

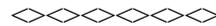
- Marché 2012-005

Objet du marché : Fourniture de produits d'entretien

Objet de l'avenant : Avenant n°1 – Transfert. Le titulaire, VERSO HYGIENE, est une filiale du groupe HEDIS. Dans le cadre d'une simplification des structures du groupe, une transmission universelle de patrimoine est intervenue entre la Société VERSO HYGIENE et la Société GAMA 29. L'avenant n°1 est venue prendre acte de cette modification et du changement de titulaire du marché qui est devenu, de fait, GAMA 29

Incidence financière : néant

Date d'effet : 1^{er} novembre 2015



Délibération n° 1

**THEATRE DE L'ARSENAL – CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE ET MISE A
DISPOSITION DES LOCAUX**

M. Jean-Claude Bourbault expose au Conseil municipal :

Val-de-Reuil, ville nouvelle de Normandie, est la plus jeune commune de France créée ex nihilo. Elle fête cette année ses 40 ans et la moitié des roivalois a moins de 25 ans.

La municipalité s'est fixée, depuis des années, plusieurs objectifs importants :

- celui de la rénovation urbaine tout d'abord, accompagnée par les services de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, pour moderniser la ville et préserver le lien social,
- celui de l'action solidaire pour faire reculer l'exclusion et respecter les droits de chaque citoyen à la santé, au logement, à l'emploi.
- celui, essentiel, de l'accès égal de toutes et tous à l'éducation et la culture pour faire émerger un citoyen nouveau disposant des moyens de prendre en charge sa propre vie.

Alors même que d'autres collectivités locales, nombreuses, cèdent, en cette période de crise, à la tentation du repli sur soi et font de la culture une variable d'ajustement d'exercices budgétaires, la municipalité de Val-de-Reuil a choisi de poursuivre son action en ce domaine :

Le Président de la République, François Hollande le rappelait dans son intervention prononcée à l'occasion des biennales internationales du spectacle de Nantes en 2012 : « *La crise ne rend pas la culture moins nécessaire, elle la rend plus indispensable. La culture c'est l'avenir, c'est le redressement, c'est l'instrument de l'émancipation, le moyen de faire une société pour tous* ».

Avec une scène de 280 m² en faisant l'un des plus grands plateaux de la Région, un plancher de scène amorti spécialement étudié pour la danse, un gradin à géométrie variable permettant 3 configurations différentes : 280, 510, 1 000 places, une cage de scène intégrée, équipée de perches motorisées et déplaçables individuellement, un équipement entièrement numérique et alimenté par des réseaux (Ethernet, audio, fibre optique, et protocole DMX, un système de diffusion haut de gamme et un parfait traitement acoustique), l'Arsenal est une traduction concrète de cette volonté, un pari culturel tout autant qu'un pari sur l'avenir.

Ses statuts sont inspirés de ceux des Scènes nationales :

- l'Etat avec l'assurance de signer un conventionnement autour de la danse contemporaine.
- des acteurs culturels régionaux avec lesquels des projets et des coopérations importantes se montent (le Rive Gauche, le CCN du Havre, le 106, le Cirque théâtre d'Elbeuf, les Tréteaux de France ou la Scène nationale Evreux/Louviers).

Les grandes lignes de la convention d'objectifs précisent son objet :

- Proposer une programmation pluridisciplinaire d'artistes de renommée régionale, nationale ou internationale dans les domaines de la danse, du théâtre, de la musique, du cirque et des arts de la scène, à destination de tous les publics,
- Développer une politique active de soutien à la création au travers de coproductions ou d'accueil d'artistes en résidence,
- Accueillir et former de nouveaux publics en les confrontant à toutes les pratiques du spectacle vivant et en faisant du théâtre de l'Arsenal, un lieu d'éducation et d'apprentissage,
- Développer une active politique partenariale avec les scènes locales, régionales et/ou nationales,
- Coopérer largement avec la Ville de Val-de-Reuil et l'ensemble de ses acteurs culturels.

Depuis le 13 octobre dernier, le théâtre était en phase de préfiguration, l'équipe a pris ses marques, la salle s'est ouverte sur la ville. Les habitants en ont pris possession à l'occasion de plusieurs soirées et événements. Le 5 janvier a eu lieu le premier spectacle de la première saison. Il affichait complet. Comme les suivants.

Les conventions d'objectifs et de moyens et les budgets 2016/2017/2018 de l'association sont annexés à la présente délibération.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et veiller à la mise en œuvre des articles qui la constituent.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention et veiller à la mise en œuvre des articles qui la constituent.

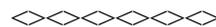
Interventions :

M. Rousseau demande quels seront les critères de sélection des co-productions, si le Conseil municipal fera des choix et si les Rolivalois seront impliqués ?

M. le Maire précise que les programmations et les choix se poursuivront à l’Arsenal, tels qu’ils se pratiquaient aux Chalands. Ils sont du ressort direct du théâtre de l’Arsenal.

Mme Jourdan relève qu’il manque la convention de mise à disposition des moyens humains et demande si elle sera présentée à la prochaine séance du Conseil. Elle souhaiterait également que les recettes prévisionnelles de l’Arsenal soient indiquées dans la convention.

M. le Maire confirme que la convention qui s’appliquait au théâtre des Chalands pour les matériels et moyens humains, validée par Maître Bérés, sera prise pour le théâtre de l’Arsenal, après que les objectifs, partenariat et locaux définis ce soir soient approuvés.



Délibération n° 2

PACTE CULTUREL – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L’ETAT

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Ce partenariat traduit une ambition culturelle forte et partagée entre ses signataires. Il est placé au service d’une même vision de la République et de ses valeurs, exigeant l’éducation et la formation des publics, leur accès facilité aux pratiques artistiques, une aide et un soutien à la création et la diffusion culturelles, la valorisation du patrimoine, la lutte contre l’illettrisme et l’accès pour tous au numérique.

Val-de-Reuil, ville contemporaine, ville jeune, étant inscrite dans un important dispositif de rénovation urbaine et ayant fait de l’éducation ainsi que de la culture deux de ses priorités, elle a mené avec dynamisme et en y consacrant les moyens nécessaires la construction de la salle de spectacles, le Théâtre de l’Arsenal, que l’ANRU avait inscrite dans sa maquette financière.

Pour pérenniser le fonctionnement de cet équipement, la direction du Théâtre de l’Arsenal et la Ville ont engagé avec l’Etat, représenté par le Ministère de la culture, une réflexion - en voie d’aboutir – sur son futur conventionnement « danse contemporaine » et plusieurs partenariats avec l’ensemble des acteurs culturels normands : CCN du Havre, CDN de Rouen, Rive Gauche, cirque théâtre d’Elbeuf, Arts 276, le 106, le hangar 23, la Scène nationale Evreux Louviers, le CDN les Tréteaux de France.

En proposant aux collectivités locales la signature d’un « *pacte culturel* », l’État s’engage à maintenir pour trois ans, à partir de 2015, le niveau de ses financements culturels en faveur des collectivités, celles-ci s’engageant à faire de même pour ce qui concerne leur propre budget culture.

La convention proposée à la signature des deux parties a, en effet, pour objet, le maintien pour les années 2016-2017-2018 des financements en faveur des politiques publiques relatives :

- à la création et à la diffusion artistiques
- à l'enseignement et la formation culturelle
- à la lecture publique et à l'illettrisme
- au conventionnement danse du théâtre de l'Arsenal
- au soutien des spectacles vivants

L'existence même de l'Arsenal fonde la particularité du pacte culturel roivalois. Il traite de l'existant, du présent mais aussi et surtout de « l'à venir », de la coopération possible et souhaitée entre Ville et Etat au service de la danse contemporaine, d'un conventionnement danse en cours d'élaboration.

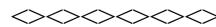
Dans notre ville, engagée depuis plusieurs années, dans une importante opération de renouvellement urbain, la culture est, en effet, au cœur de notre projet de ville. Notre engagement avec l'Etat passe par la mobilisation de tous les équipements structurants et de proximité, par celle de tous les acteurs de la vie sociale et culturelle ; au premier chef, de l'Arsenal, de son projet, de son équipe.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à procéder à la signature du pacte culturel, annexé à la présente délibération.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Par vingt-sept voix pour et cinq abstentions (Mme Jourdan ; MM. Autin, Amsalem, Lozé et Rousseau)**

- **Autorise** M. le Maire à procéder à la signature du pacte culturel, annexé à la présente délibération.



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 – NOTE DE SYNTHÈSE

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité et de renforcer la démocratie participative en favorisant une discussion au sein de l'assemblée.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif.

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, « Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales de budget de l'exercice ainsi

que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

L'EXECUTION BUDGETAIRE 2015

A) La section de fonctionnement

En 2015, les efforts réalisés par les services ont permis de contenir les dépenses de fonctionnement. Ainsi, l'exécution budgétaire fait apparaître un montant total des dépenses réelles de **34,7 M€ dont 24,5 M€ en fonctionnement et 10,2 M€ en investissement**. En 2014, il était de 35,7 M€, dont 24,7 M€ en fonctionnement et 11 M€ en investissement

I) L'objectif d'autofinancement brut atteint à 4,5 M€

Cette année encore, malgré une baisse des dotations (DGF : 2,4 M€ au lieu de 2,7 M€), l'évolution de la DSU (2,8 M€), les contributions directes (12,4 M€), la stabilité des autres recettes de fonctionnement (11,4 M€) et la réduction des dépenses de fonctionnement (24,5 M€) ont permis de dégager **un autofinancement brut de 4,5 M€** pour le financement de la section d'investissement (2014 : 4,4 M€). Il est conforme à la moyenne nationale (11 %), il représente 15,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Il assure le remboursement de la dette en capital (3 M€) et le financement des projets d'investissement (7,2 M€).

II) Des dépenses de fonctionnement contenues

L'autofinancement dégagé est le résultat de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (24,5 M€) au lieu de 24,7 M€ en 2014, les efforts d'économies, les renégociations des contrats, la mise en concurrence systématique et la maîtrise de la masse salariale.

➤ Les charges à caractère général (011)

L'augmentation des fluides (EDG, GDF en début d'année), des contrats (entretien des espaces verts, fournitures des repas...) et le paiement de dépenses propres à l'exercice 2015 ont contribué à l'évolution du réalisé de ce chapitre par rapport à (2014 : 7,4 M€, 2015 : 7,6 M€).

➤ Les charges de personnel (012)

On constate sur ce chapitre une baisse du coût de la masse salariale qui passe de 11,7 M€ en 2014 à 11,5 M€ en 2015. Le départ à la retraite de plusieurs agents titulaires, la non reconduction de certains contrats et des réorganisations au sein des services ont contribué à cette diminution.

Ce chapitre a également absorbé le rattrapage des avancements d'échelons 2014 et l'application du décret 2014-80 modifiant les grilles indiciaires des catégories B et C

Enfin, ce chapitre intègre la prise en compte de l'aide de l'Etat (ASP) perçu (500 K€) pour le financement des emplois aidés.

➤ Nombre d'agents de la ville : **361 agents fin 2015**

Année	A	B	C	Total
2014	22	34	312	368
2015	22	35	304	361

➤ **Les contributions et participations (65)**

Le montant versé par la ville au titre des contributions et subventions s'élève à 3,25 M€ (2014 : 3,3 M€).

Ce chapitre comprend la subvention versée au CCAS pour 1,25 M€, le contingent incendie pour 429 K€, la contribution accordée au SIEM pour 478 K€ et l'enveloppe des subventions versées aux associations pour 853 K€.

Les subventions aux associations : 853 K€ dont 621 K€ à la culture (111 K€ pour le cinéma ; 510 K€ pour le théâtre), 155 K€ aux associations sportives et 77 K€ à diverses associations. A ces aides financières, s'ajoutent les aides indirectes comme la mise à disposition de personnel, de matériel, de locaux et la communication qui représentent **un apport supplémentaire de plus de 3 M€**.

➤ **Les charges financières (66)**

Les charges financières s'élèvent à 1,66 M€ en 2015 au lieu de 1,75 M€ en 2014. Elles comprennent les intérêts des emprunts (1,41 M€), les frais financiers de la ligne de trésorerie (18 K€), les frais financiers du PPP « éclairage-vidéocommunication » (253 K€) et les ICNE (55 K€).

➤ **Les charges exceptionnelles (67)**

Ce chapitre s'élève à 34 K€ correspondant à l'annulation de titres EMD (legs du passé, jusqu'en 2016).

III) Des recettes de fonctionnement stables

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent peu (29 M€ en 2015 contre 28,9 M€ en 2014). Elles sont stables.

Par la seule application de la **loi de finance 2015 (+ 0,9 %)** sur les bases foncières, le produit des contributions directes évolue de 12,22 M€ à 12,36 M€. Elles représentent 42,65 % des recettes réelles de fonctionnement.

La progression de la D.S.U. (2,28 M€ en 2014 à 2,78 M€ en 2015) a permis de compenser la baisse de la DGF qui est passée de 3,3 M€ en 2013 à 3 M€ en 2014 et à 2,46M€ en 2015, soit une perte cumulée de 830 K€ en deux ans.

Le maintien du financement des nouveaux rythmes scolaires et d'autres opérations ont permis cette stabilité des recettes de fonctionnement.

En 2015, l'autofinancement brut (4,5 M€) dégagé pour le financement de la section d'investissement est supérieur à celui de 2014 (4,3 M€). Ce résultat a été obtenu malgré la baisse des dotations, grâce aux efforts de gestion réalisés par les services.

B) La section d'Investissement

En 2015, les investissements ont été réalisés pour un montant de **10,2 M€** (10,9 M€ en 2014) dont **3,2 M€** pour le remboursement de la dette en capital et **7 M€** pour les dépenses d'équipement (dont 3,5 M€ pour les projets ANRU (construction du théâtre), 1,1 M€ pour le P.P.P. et le BEA du C.T.M. et 2,4 M€ pour les autres équipements).

I) La dette en 2015 et son refinancement

Au 1^{er} janvier 2015, la dette de la Ville présentait un CRD de **35,2 M €**, pour une annuité de 3,6 M€ en capital (avant refinancement) et 1,4 M€ en intérêts.

Au 1/01/2015, la dette était composée à 65 % d'emprunts (22 contrats) à taux fixes ou variables et à 35 % d'emprunts structurés (2 contrats).

Au cours de l'exercice 2015, la ville a eu recours à l'emprunt à hauteur de 3 M€ pour un remboursement de capital de 3,2 M€.

A la dette propre, il convient d'ajouter l'héritage de la dette d'Etat (EPV) d'un montant de 10 M€ à l'origine. Elle était de 4,3 M€ au 01/01/2015. Elle a fait l'objet d'une renégociation auprès du Ministère de l'économie et des finances en 2014. Cette renégociation a permis d'obtenir un nouveau échelonnement des annuités passant le remboursement annuel de 382 K€ à 248 K€.

Le CRD de la dette consolidée au 31/12/2015 est donc passé de 39,55 M€ à 39,28 M€ soit un désendettement consolidé de : - **264.423 €**.

En 2015, le conseil municipal a validé le refinancement d'un emprunt structuré (ex DEXIA) auprès de la SFIL d'un montant de 10 M€. Ce refinancement a permis de sécuriser la dette de la ville, de lisser le remboursement des annuités pour une meilleure gestion de la trésorerie (remboursement trimestrielle). Il a également permis de dégager des marges de manœuvres pour les années à venir (financement du PNRU2) en passant le remboursement du capital de 3,6 M€ à 2,4 M€ pour 2016.

Pour soutenir ce refinancement, une demande d'aide a été sollicitée auprès de l'Etat pour assurer le refinancement des emprunts structurés. Fin novembre, la ville a reçu une notification l'informant de l'attribution d'aides à hauteur de 873 K€ pour le refinancement du prêt USD/YEN et à hauteur de 218 K€ pour le refinancement du prêt USD/CHF.

II) Des dépenses d'équipement réalisées pour 7 M€

- **Les opérations ANRU : 3,5 M€**

Ce montant correspond aux appels de fonds versés à EAD. Ils comprennent le financement nécessaire à la construction du « Théâtre de l'Arsenal »

- **Les opérations d'aménagement et de modernisation : 2,3 M€**

Ces dépenses correspondent à l'entretien du patrimoine entrepris depuis plusieurs années :

Les écoles :

- Réfection des cours d'écoles
- Pose de vélux à Léon Blum
- Mobilier, matériel scolaire
- Rénovation salles de classes
- Raccordements liaisons optiques
- Classes IPAD Léon Blum et Coluche

Les équipements sportifs :

- Travaux piscine municipale (marché Dalkia)
- Informatisation, modernisation et travaux de l'accueil piscine

Les travaux structurants :

- Travaux de vidéo-vigilance 3^{ème} tranche
- Acquisition de terrains « ZAC des NOES »
- le parking du pôle multimodal de la Gare
- Travaux la « CHENAIE 3 »
- Fonds de concours à la CASE pour la réalisation de travaux de voirie :
 - * Pont de l'Eure – Route de Seine
 - * Carrefour Chaussée du Parc- Route des Sablons
 - * Chaussée du vexin- route des Sablons

- **Le P.P.P. « Eclairage Public et télédistribution » : 642 K€**

Les travaux, la maintenance et le financement des réseaux d'éclairage et de télédistribution ont fait l'objet d'un contrat de partenariat signé en 2010 pour 13,7 M€ H.T. complété par 4 avenants de travaux validés par le Conseil municipal, qui le porte à 16 M€ H.T.

- **Le BEA du Centre Technique Municipal : 535 K€**

Ce montant correspond aux règlements des loyers, maintenance et entretien du nouveau centre technique en fonction depuis 2013.
(BEA signé pour une durée de 23,5 ans, soit fin 2035)

III) Les recettes d'investissement de 9,1 M€

En 2015, les subventions d'équipement des différents financeurs sur les opérations ANRU ont été encaissées à hauteur de 1,5 M€ (dont 1 M€ pour la construction du théâtre, 200 K€ pour la réhabilitation du CCAS, 42 K€ pour la vidéo-vigilance...). Le recours à l'emprunt a été réalisé en 2015 à hauteur de 3 M€, le FCTVA a été perçu pour 1 M€ et l'excédent de fonctionnement 2014 capitalisé pour 3,6 M€.

Cette année encore, le compte administratif 2015 permettra de dégager un autofinancement brut de 4,5 M€ pour le financement de la section d'investissement soutenue avec encore 7M€ d'équipement en 2015.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

I) Un contexte toujours difficile

Il demeure cependant, que d'après les dernières estimations, la croissance de la zone euro en 2016 et la baisse du prix du pétrole devraient redynamiser le pouvoir d'achat et la reprise des investissements.

Les orientations de ce budget interviennent après une année de fonctionnement contrainte pour la nouvelle équipe municipale. Dans un contexte toujours difficile, les projets sont soumis à la baisse programmée des dotations aux collectivités, à la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et à la restriction des dépenses.

II) La Loi de Finances pour 2016

Les articles de la Loi de Finances 2016 sont révélateurs des adaptations nécessaires pour concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements.

La loi de finances 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations mais propose des mesures pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

La création d'un fonds d'aide à l'investissement local d' 1 milliard € pour 2016, dont les 50 % sont consacrés aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes (rénovation thermique, transition énergétique mise aux normes des équipements publics...) et les 50 % autres pour accompagner le développement des communes de - 50 000 habitants devrait permettre d'optimiser les financements de certains de nos projets.

La réforme de la DGF du bloc communal et ses modalités de répartition sont reportés au 01/01/2017. Pour 2016, la DGF sera calculée selon les règles de répartition appliquées en 2015

III) BUDGET 2016

➤ Objectif n° 1 : « Des recettes de fonctionnement stabilisées et prudentes »

Les recettes de fonctionnement sont prévues sans augmentation des taux d'imposition pour la 16^{ème} année. L'évolution des contributions directes sera limitée à celle prévue par la LOF, la DGF sera calculée selon les mêmes règles que celles de 2015 et la DSU sera estimée au même montant qu'en 2015. Soit un prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement 2016 de **28,5 M€** (28,6 M€ en 2015).

L'engagement sera maintenu en 2016 de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour la 16ème année.

L'augmentation prévisible des bases sera celle prévue par la LOF 2016 soit une évolution de + 1 % Elles pourront augmenter sous l'effet conjoint de la revalorisation fixée par l'Etat mais également par l'évolution physique des bases du foncier sur le territoire. Le produit des contributions directes sera évalué à 12,48 M€.

Comme en 2015, pour ne pas peser sur le pouvoir d'achat des familles, les tarifs au titre des prestations de service (cantine, crèche, centres de loisirs...), n'ont pas été augmentés pour 2016. Ces recettes sont estimées au même montant qu'en 2015 par ailleurs. La mise en place du « portail famille » à compter du 1^{er} janvier 2015 a contribué à la réduction des impayés.

La politique d'aide à l'insertion par le soutien des emplois aidés sera maintenue, elle donne lieu à des remboursements partiels de l'Etat et vient réduire le coût de la masse salariale

La recherche de financements nouveaux pour les projets sociaux, culturels et sportifs, doit être une priorité pour mener à bien les actions, la reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 90 € par élève permettra également de stabiliser les recettes.

➤ Objectif n° 2 « Une politique foncière dynamique en net redémarrage »

Après deux années difficiles où ne se sont construits que 16 500 m², en 2013, et 7 100 m², en 2014, on constate le retour des grues sur la ville. Au cours des douze derniers mois il a été autorisé 20 000 m² de bâtiments avec une répartition assez équilibrée entre plusieurs centaines de logements, de l'activité comme CERA/Serimatec, inauguré sur le parc des Portes ou l'entreprise CANDOR dans les anciens bâtiments de l'agglomération, le commerce avec la nouvelle pharmacie drive-in Mannlein, le complexe de Paint Ball sous la dalle et un restaurant asiatique qui a ouvert au rond-point des Clouets entre Noël et jour de l'An, les équipements comme les deux crèches l'une route de Maigremont, faite par la Case, l'autre dans l'éco-quartier sous notre maîtrise d'ouvrage qui ouvriront bientôt ou bien encore l'achèvement du poste de police municipal après les difficultés techniques pour valider un hall en Corian, une première mondiale, qui récompense notre persévérance.

2016 semble suivre la même courbe. Sanofi a déposé 8 permis, gage d'augmentation de l'activité et conséquence du développement du vaccin contre la Dengue. Construction également de deux Datacenter Altitude et SFR, voie du Futur qui, là aussi, densifient notre ancrage technologique. Création d'un centre de recherches de Janssen, sauvetage d'Airbus Défense et implantation d'un atelier, de la société Hermès sur notre territoire

Plus satisfaisant encore, beaucoup de projets ont été déposés par des PME comme Varennes gastronomie, Maillot, F4S, Mecage, GLS. Nous sommes leurs alliés. Dans un genre différent, Biotropica s'agrandit de quelques bureaux. Pour compléter nos équipements sportifs, secteur dans lequel chacun sait que nous sommes fort dépourvus, nous travaillons au montage du complexe de futsal sur la ZAC des Noés.

Au cours des douze prochains mois, la bataille du logement restera aussi une priorité comme elle l'a toujours été afin d'éviter que lorsqu'ils se stabilisent, s'enrichissent, vieillissent, nos habitants nous quittent. Nous avons donc travaillé dans plusieurs directions.

Premièrement, l'addition des investissements issus de nos deux opérations de renouvellement urbain a créé une nouvelle attractivité pour Val-de-Reuil. En clair la Ville a meilleure mine et meilleure réputation. Des terrains et

logements destinés aux salariés des parcs d'activité, aux classes moyennes seront donc construits avec le concours d'EAD sur la chénaie 3 avant la ferme des Tréteaux de France, et devant l'Eure en bordure du Collège Pierre Mendès France et des deux nouveaux parcs écologiques qui vont ouvrir de part et d'autre de la rivière. Cela se fera sous la houlette d'Altitude Lotissements pour 78 unités et, par un autre opérateur, le long de l'avenue des Falaises entre Voie Blanche et Monument, mêlant selon un cahier des charges adapté lotissements et constructions libres.

Deuxièmement l'obtention de la notation B2 dans le classement créé par la récente Loi Pinel a ouvert pour les propriétaires non occupants des droits à défiscalisation sur notre territoire ce qui apporte à la commune l'argent extérieur dont elle a besoin pour grandir.

Troisièmement, par nos contacts (Nexity qui négocie plusieurs opérations avec nous en ce moment l'une route de Louviers au-dessus du lycée qui serait menée par l'architecte Mme Manuelle Gautrand ce qui n'est pas rien, l'autre chaussée de Seine face à la Gare), par nos cessions de foncier opportunes, nous avons su capter le récent regain d'activité observé dans l'immobilier et des opérations sortiront de terre dès cette année.

Quatrièmement, nous maintenons d'excellentes relations avec les sociétés de logement social, la SILOGE qui, grâce à M. Patrick Plossard, finit les magnifiques 98 logements de l'éco-quartier imaginé par M. Philippe Madec, la SECOMILE qui a livré deux ensembles de 34 pavillons ainsi que IBS le Foyer Stéphanois et LOGEAL.

Enfin, le nouveau plan de rénovation urbaine, dit de deuxième génération, outre la reconstruction de l'école des Cerfs-Volants et la réhabilitation du Gymnase Léo Lagrange, entre Basket et Dojo, va permettre après l'ouverture d'une maison du projet à la place de l'ancienne pharmacie Mannlein et avec un conseil citoyen, la remise à niveau complète du quartier du mail qui en a bien besoin et pour lequel a commencé la résidentialisation, ainsi que de celui du parc. Ils devraient tous deux bénéficier, ce qui sera favorable à la réduction des charges locatives de ses occupants, de l'arrivée du gaz et de l'eau chaude sanitaire solaire, c'est à dire des mêmes avancées que les immeubles du germe de Ville. Notre horizon reste toujours le même : 1000 logements construits en un mandat et 20.000 habitants à terme.

Ce n'est pas un pari insensé. Investir à Val-de-Reuil a du sens. Une analyse du marché le prouve. Comme en 2014, les maisons de ville ont du succès puisque ce sont les biens qui se sont les mieux vendus et dont les prix ont le plus augmentés, se rapprochant de plus en plus des pavillons moins accessibles financièrement aux ménages. Les biens les plus chers sont toujours situés sur les rives de l'Eure où deux maisons ont été vendues à plus de 300 k€ et au Cavé. Les quartiers de la voie Blanche et de la Trésorerie sont de plus en plus attractifs au fur et à mesure des années, malgré une baisse des prix des appartements du quartier Pasteur et du Domaine du Val probablement liée, 8 à dix ans après leur début, à l'arrivée à terme des investissements en De Robien ou en Borloo.

➤ **Objectif n° 3 : « Maitriser les dépenses de fonctionnement par des arbitrages budgétaires »**

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2016 seront identiques au prévisionnel 2015 (24,3 M€) et inférieures au réalisé 2015 (24,5 M€).
La poursuite des économies sur les dépenses de fonctionnement passera par des arbitrages budgétaires et la mise en place de démarches globales comme :

- Le renforcement de la mutualisation avec la CASE
- L'optimisation et la mise en synergie des locaux et des services
- La modernisation des outils informatiques
- Développer le contrôle interne comptable et financier

➤ **Les charges à caractère général (011)**

Elles intégreront la revalorisation des contrats de prestations et services extérieurs (entretien des espaces verts, fourniture des repas...). Cette augmentation sera compensée par la poursuite de la maîtrise des dépenses et la recherche d'économies (nouvelle tarification EDF...). Elles seront estimées à **7,6 M€**.

La dématérialisation des procédures, la mutualisation des achats entre les services, avec la CASE, la poursuite de la mise en concurrence devrait à terme maintenir voire, réduire cette enveloppe budgétaire.

➤ **Les charges de personnel (012)**

Elles sont estimées à 11,5 M€ pour 2016 au même niveau que le réalisé 2015. La poursuite des efforts pour contenir la masse salariale au niveau du réalisé 2015 par la mobilité interne et la formation afin d'assurer la continuité des services publics est nécessaire. La masse salariale intégrera comme chaque année l'évolution du GVT (glissement vieillissement technicité), l'application de la GIPA (Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat), l'augmentation du SMIC et la hausse des charges ouvrières et patronales applicables dès le 01/01/2016.

Les participations et contributions (65) sont prévues pour 3,4 M€

Pour 2016, ce chapitre est estimé à 3,4 M€ dont 923 K€ pour les subventions aux associations (550 K€ pour le fonctionnement du théâtre), le maintien de la contribution au SIEM et les participations aux budgets annexes transport et câble. La subvention au CCAS est prévue au même montant que celle votée en 2015 (1,24 M€) mais nécessitera probablement une revalorisation afin d'assurer les nouvelles actions mise en place (comme les chantiers jeunes sur l'année), seule, la contribution au SDIS est en augmentation et passe de 429 K€ à 452 K€.

➤ **Les charges financières (66) seront estimées à 1,5 M€**

Elles sont en diminution par rapport aux années précédentes grâce d'une part au refinancement réalisé en 2015 et à la baisse des taux sur les prêts variables. Ce qui permet d'inscrire des intérêts emprunts pour 1,25 M€, les frais financiers du P.P.P. pour 230 K€ et ceux de la ligne de trésorerie pour 20K€.

➤ **Les charges exceptionnelles (67) seront prévues à 40 K€**

Elles concernent les annulations de titres « EMD » (40 K€) sur exercices antérieurs (jusqu'en 2016).

➤ **Les dotations aux provisions**

Depuis 2012, le conseil municipal a décidé de provisionner le rachat des terrains « ZAC des NOES » à l'EPFN prévu dans 7 ans (1,5 M€). Une provision de 218 K€ est constituée chaque année, elle sera reconduite en 2016.

La stabilité des recettes de fonctionnement et la poursuite des efforts entrepris depuis 2014 sur la maîtrise des charges devraient permettre de dégager cette année encore un autofinancement prévisionnel de 4,2 M€ pour le financement de la section d'investissement.

➤ **Objectif n° 4 – « Poursuivre le désendettement et le refinancement de la dette »**

Au 01/01/2016, le CRD de la ville est de 35 M€ auquel s'ajoute la dette d'Etat de 4 M€ soit une dette consolidée de 39 M€.

Elle se répartit à 96 % en emprunts à taux fixes ou variables (22) et à 4 % en emprunt (1) structuré (USD /CHF). Le taux moyen est de 3,50 % et la durée de vie moyenne de 7 ans.

Les annuités d'emprunts d'un montant de 3,6 M€ se répartissent en capital à **2,4 M€** et en intérêts à 1,2 M€.

En 2016, le CRD de la dette d'Etat est de 4 M€, l'annuité de 248 K€, ce qui ramènera le CRD fin 2016 à 3,8 M€. Une nouvelle demande de remise gracieuse sera adressée au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le recours à l'emprunt pour 2016 se limitera au montant maximum remboursé en capital avec toujours comme objectif le désendettement.

Fin 2016, le CRD de la ville sera de 34,6 M€ et de 3,8 M€ pour la dette de l'Etat, soit une dette consolidée de 38,4 M€.

En 2016, l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien permettra d'envisager le refinancement de l'emprunt USD/CHF d'un CRD de 1,5 M€ et d'une durée résiduelle de 6 ans. Aujourd'hui, le taux de ce prêt n'est pas dégradé, ce qui permet éventuellement d'attendre ou de ne pas refinancer ce prêt.

➤ **Objectif n° 5 – « Maintenir les investissements ; rechercher activement des financements »**

LES OPERATIONS PROGRAMMEES EN 2016

Le refinancement de la dette réalisé en 2015 permet de dégager des marges de manœuvres pour 2016 et les années à venir avec un remboursement du capital de la dette qui passe de 3,6 M€ à 2,4 M€. Il sera cependant nécessaire de rechercher activement des subventions afin de maintenir un niveau d'investissement élevé.

Les projets d'investissement pour 2016

A/ Des opérations engagées à long terme pour un montant de 1,5 M€ qui comprennent : le PPP, le BEA du CTM et le marché d'entretien de la piscine.

B/ les opérations en cours ou à finaliser :

- L'éco-crèche,
- La chênaie 3,
- La vidéo-vigilance 4^{ème} tranche.

C/ Les opérations « incontournables » pour 2,2 M€ :

- les travaux de couverture à Jean Moulin,
- des travaux dans les écoles,
- l'agrandissement du cimetière,
- les travaux de voirie « Voie de l'Epargne », les garde-corps rue du Pas des heures, du mobilier urbain,
- le parvis de l'Eglise,
- la participation à l'urbanisation de la ZAC des Coteaux,
- les études préalables au PNRU2,
- du matériel informatique, du mobilier et du matériel pour les services.

C/ les opérations à venir :

- Urbanisation de l'Ilot 14 : l'opérateur retenu est « Immochan-Nacarat ».
- PNRU2 : le protocole de préfiguration a été validé. Une réunion technique aura lieu en janvier et un comité d'engagement en février 2016.

LE FINANCEMENT

Le financement de la section d'investissement sera assuré par l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement de 4,2 M€, une récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement 2015 (au taux de 16,404 %) pour 1,1 M€, des subventions d'investissements pour 1 M€, des cessions de terrains pour 300 K€, de la TLE pour 60 K€ et un recours à l'emprunt au maximum de 2,4 M€ (montant maximum permettant de ne pas se ré-endetter).

Tous les nouveaux projets seront inscrits au P.P.I. et feront l'objet de recherche de financement.

L'année 2016 sera, comme les années précédentes, une année difficile qui nécessitera des efforts pour réduire les dépenses et rechercher des financements.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2016.**

Interventions :

M. Rousseau demande si la renégociation du remboursement de la dette et l'allongement de sa durée induisent un coût supplémentaire, puis, sur les objectifs de la politique foncière qui autorisent beaucoup de constructions, souhaite savoir si des engagements ou des garanties ont été pris sur l'employabilité des rolivalois sur les nouvelles unités de production le cas échéant.

M. Amsalem sur la partie exécution budgétaire, observe une baisse de 50 K€ entre 2014 et 2015 des contributions / subventions et souhaite savoir à quoi elle correspond.

Sur les orientations budgétaires 2016, objectif n° 2, M. Amsalem relève la non réalisation du poste de police municipale pour des raisons esthétiques, alors que le groupe GVDR préconisait sur ce dossier la sécurité, et constate que ce blocage esthétique n'améliore pas les conditions de travail des policiers municipaux.

Sur la « Maison des projets » évoquée dans l'objectif n° 2, en lieu et place de l'ancienne pharmacie, place aux jeunes, M. Amsalem rappelle que le groupe avait sollicité le maire plusieurs fois pour son remplacement et la vocation de cette case. Cette idée de Maison de projet avait germée et a été proposée pendant 2 ans aux habitants. M. Amsalem demande des explications sur ce projet et qui la gèrera.

M. Coquelet répond à la première question de M. Amsalem et précise que les 50 K€ ne correspondent pas à des subventions aux associations. Il s'agit du budget annexe de la régie du câble (en extinction) qui n'étaient plus nécessaires.

Concernant la question sur la renégociation et la durée d'emprunt posée par M. Rousseau. Cette renégociation basée uniquement sur du capital, donc sans intérêts, a été conclue sans augmentation du capital restant dû avec un amortissement proposé à un taux supérieur à ceux du marché. Il faut noter qu'il existe deux dettes, celle de l'Etat à l'origine de la commune (legs de l'EPV) et la dette Commune (construite entre 1990 et 2000) la plus large partie de notre dette.

M. le Maire répond, sur la difficulté d'achever le hall du poste de police avec du Corian, qu'il ne s'agit pas d'un choix esthétique, mais d'un choix technique. Le poids de ce hall d'entrée, qui doit être avancé sur la dalle pour élargir l'accueil des usagers et ne pas réduire l'espace de travail des policiers, n'était pas adapté en pierre ou en béton pour tenir sur la dalle, construite à l'origine de la ville, trop fragile pour le supporter. Le Corian, matériau neuf et innovant, a donc été proposé, mais a posé des difficultés à l'APAVE pour le certifier.

Sur la question de l'emploi, une erreur s'est effectivement glissée dans le tableau figurant en page 2 du débat d'orientations budgétaires, à rectifier comme suit (±) :

➤ Nombre d'agents de la ville : **361 agents fin 2015**

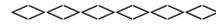
Année	A	B	C	Total
2014	22 (-5)	34	312 (+4)	368 (-20)
2015	22	35	304 (-1)	361 (+1)

M. le Maire précise que 3 raisons sont à l'origine de la baisse de ces emplois (-26) :

1) certains emplois aidés non renouvelés, dont la vocation était d'être formés puis dirigés sur la voie d'un emploi privé. D'autres non renouvelés par obligation d'économies.

2) des efforts réalisés dans les services, avec le départ de deux chargés de mission. Un seul est en fonction au secrétariat du maire.

3) Un directeur général des services adjoint parti à la retraite, dont les tâches importantes sont reprises par M. Barbe et M. Caumont à la direction. D'autres départs à la retraite n'ont pas été remplacés.



Délibération n° 4

FONCIER – CLOS DES CHARMES – VENTE DE LA PARCELLE CI 149 – APPROBATION

M. Jacques Lecerf expose au Conseil municipal :

Lors de la construction du lotissement bordant l'allée des Triolées (*Le Clos des Charmes*), un petit espace vert avait été aménagé entre les bâtiments de l'école Louise Michel et les habitations. Le Conseil municipal a délibéré en avril 2015 pour demander la rétrocession de ce terrain à la SANEG, filiale d'EIFFAGE. Depuis cette date, les propriétaires riverains ont témoigné un vif intérêt pour l'achat de ces emprises, d'une surface totale de 794 m².

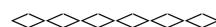
Le service des Domaines a estimé ce bien à 9€/m², soit 7 146 € de recette totale.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la vente de la parcelle CI 149 aux propriétaires.
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs d'acquisition.
- de dire que les recettes correspondant à cette vente seront versées à l'article 2111 fonction 01 du budget 2016.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **approuve** la vente de la parcelle CI 149 aux propriétaires.
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs d'acquisition.
- **dit** que les recettes correspondant à cette vente seront versées à l'article 2111 fonction 01 du budget 2016.



Délibération n° 5

CLASSES DE DECOUVERTE 2016 : CLASSE DE NEIGE - CLASSE DE MER - CLASSE D'ART ET CULTURE - CLASSE ENVIRONNEMENT

Mme Catherine Duvallat expose au conseil municipal :
Chaque année, la Commune participe au financement des classes de découverte pour les écoles qui en font la demande.

Depuis 2001, près de 4000 élèves des écoles élémentaires et maternelles de la ville ont bénéficié de ces classes de découverte dont les séjours forment un cadre structurant pour mieux aborder la connaissance de l'environnement.

Dans tous les cas, les aspects transversaux des apprentissages constituent les objectifs prioritaires :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilisation, de la socialisation.
- respect de l'autre et de son travail, de vie collective, respect de l'environnement.
- acquisition ou perfectionnement de méthode de travail (observation, description, analyse, synthèse)
- maîtrise de la langue

Les activités pratiquées lors de ces sorties scolaires contribuent à la mise en œuvre des programmes développés dans le projet pédagogique de la classe et s'intègre donc au projet d'école et au contrat de réussite en éducation prioritaire.

Séjours 2016 : 12 classes soit 250 élèves

Séjour « classes de neige » : 3 écoles - 6 classes - 122 élèves

- 1 classe de l'école élémentaire des Dominos (23 élèves)
du 07/03/2016 au 11/03/2016 à Epinal dans les Vosges
- 3 classes de l'école élémentaire Les Cerfs-Volants (60 élèves)
du 07/03/2016 au 12/03/2016 à Longeville-les-Monts-d'Or dans le Doubs
- 2 classes de l'école élémentaire Coluche (39 élèves)
du 13/03/2016 au 22/03/2016 au Collet d'Alleverd en Isère

Ce séjour permettra aux élèves d'alterner la pratique d'activités sportives (ski de fond, ski alpin, randonnées raquettes) et d'activités de découverte de la montagne et du patrimoine local.

Séjour « art et culture » : 2 écoles - 3 classes - 68 élèves

- 2 classes de l'école élémentaire Jean Moulin (46 élèves)
du 09/05/2016 au 13/05/2016 au Puy du Fou et au Futuroscope en Vendée et dans la Vienne.

Ce séjour permet aux enfants diverses activités dans le domaine de l'art plastique et de l'art visuel ainsi que dans le domaine de la création poétique, l'histoire, la géographie et la citoyenneté.

- 1 classe de l'école élémentaire Louise Michel (22 élèves)
du 25/01/2016 au 29/01/2016 à la Source dans l'Eure

Les enfants participeront à des ateliers de peinture animés par des artistes professionnels et découvriront des pratiques et des techniques dans de nombreux domaines, tels que les arts plastiques (peinture, sculpture, gravure..), arts visuels (photo, cinéma, vidéo...) et arts vivants (théâtre, musique, danse).

Séjour « classe de mer » : 2 classes - 40 élèves

- 2 classes de l'école élémentaire Jean Moulin
du 07/03/2016 au 11/03/2016 à Port bail dans la Manche.

Ce séjour qui a pour thème « découverte du milieu marin » permet aux enfants de découvrir les grands espaces préservés .Ils prendront connaissance des métiers de la mer tels que la pêche et l'ostréiculture.
Ils pratiqueront des activités sportives (voile, randonnée).

Séjour « environnement » : 1 classe – 20 élèves

- classe de l'école des Dominos élémentaire
du 29/02/2016 au 04/03/2016 à la base des « 3 lacs » de Val-de-Reuil

Ce séjour est axé principalement sur l'environnement mais permet également la pratique d'activités sportives de plein air tel que le kayak, la voile, l'escalade, le téléski nautique et le tir à l'arc.

L'école du Pivolle ne participe plus à cette initiative et l'école Léon Blum, davantage tournée vers le jumelage, non plus.

Le financement de ces classes de découverte est supporté par la commune, le conseil général de l'Eure et les familles selon le tableau ci-dessous.

Coût total des séjours	Subvention Conseil général	Participation des familles	Coût net pour la commune
120 820 € <i>dont 23.605€ de coût de transport</i>	15 470 €	29 448 €	75 902 €

Le paiement effectif des dépenses sera conditionné par l'acceptation définitive des projets pédagogiques par l'Inspection Académique et se fera au vu du nombre d'élèves ayant réellement participés au séjour.

Sur la base de ses éléments, il est proposé au conseil de bien vouloir :

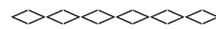
- approuver l'inscription au budget primitif 2016 d'un montant total de **120 820 €** pour financer ces classes de découvertes.
- d'autoriser M. le maire à demander une subvention auprès du Conseil départemental de l'Eure d'un montant **de 15 470 €**.
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2016 - Sous-fonction 255 - Classes de découvertes - Article 6188

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Approuve** l'inscription au budget primitif 2016 d'un montant total de 120 820 € pour financer ces classes de découvertes.

- **Autorise** M. le maire à demander une subvention auprès du Conseil départemental de l'Eure d'un montant de 15 470 €.

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2016 - Sous-fonction 255 - Classes de découvertes - Article 6188



Délibération n° 6a

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) AVEC L'IMMOBILIERE BASSE SEINE

M. Bernard Cancalon expose au Conseil municipal :

Depuis 2001, les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leur patrimoine situé en zones urbaines sensibles.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 confirment le maintien de cette mesure et l'étend aux 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, à compter de 2016 et jusqu'en 2020.

Ainsi, l'abattement s'inscrit désormais dans le contrat de ville et dans son volet « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Pour préciser les modalités de mise en œuvre des contreparties liées à cet abattement de TFPB, un cadre national d'utilisation a été signé le 29 avril 2015 entre l'Etat, l'Union sociale pour l'habitat et quatre associations d'élus, qui prévoit l'élaboration d'une convention fixant les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel.

Les conventions seront déclinées par quartier et par organisme HLM. Sur le territoire de Val-de-Reuil, 1 quartier, le « centre-ville » et 4 bailleurs sont concernés : Immobilière Basse Seine, Eure Habitat, Siloge, Foyer Stéphanois.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre les actions contribuant à améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien, à savoir, entretien et maintenance des parties communes et des abords, insonorisation et isolation des bâtiments, dépannage des ascenseurs, renforcement et formation des personnels de proximité, actions favorisant le « lien social » entre habitants.

L'abattement de la TFPB devra s'articuler avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) initiée par la commune en 2009. Celle-ci a fait l'objet d'un conventionnement le 07 mai 2010 entre la Ville, l'Etat, la CASE, les bailleurs, l'ANRU, le département de l'Eure et la région Haute-Normandie.

La vocation de la GUSP est de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des projets de renouvellement urbain, ce qui se concrétise sur notre commune par la mise en place d'un « diagnostic en marchant ».

Il s'agit pour les habitants, bailleurs, délégué du Préfet, élus, services techniques et CASE de se rendre chaque semaine dans l'un des quartiers de la commune afin d'identifier les dysfonctionnements et de proposer un plan d'actions qui permettraient de résoudre les difficultés.

A ce jour, ce sont plus de 130 diagnostics en marchant et 22 visites de quartiers qui ont été réalisés.

Par ailleurs, les médiateurs de la GUSP effectuent des rondes quotidiennement dans la commune afin de s'assurer du niveau d'entretien et de propreté.

En 2015, 200 000€ ont été investis dans ces chantiers d'insertion permettant le recrutement de 80 jeunes, 6 encadrants, 19 TIG et 6 réparations pénales pour réaliser les travaux de réhabilitation intérieure et extérieure identifiés lors des diagnostics en marchant.

Dans le cadre des chantiers d'insertion futurs, les conventions d'abattement de TFPB prévoient la formation des demandeurs d'emploi de longue durée aux métiers liés à la rénovation de l'habitat et à la remise en état des logements vacants situés sur le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, la commune pourrait solliciter l'entreprise d'insertion, l'ABBEI, qui intervient régulièrement auprès du Foyer Stéphanois pour la rénovation de ses logements.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée, établie avec l'Immobilière Basse Seine qui régit l'utilisation de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention ci-annexée, établie avec Immobilière Basse Seine, qui régit l'utilisation de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Interventions :

M. Amsalem juge cette mesure nationale bonne, qui permet localement une évaluation des bailleurs et un suivi des travaux qu'ils engagent. La gestion des logements étant un point faible de la Commune, cette mesure pourra l'aider.

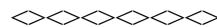
M. Amsalem demande de pouvoir, avec le groupe Générations Val-de-Reuil, participer au comité de pilotage ad hoc.

M. Cancalon rappelle que tous les mardis un diagnostic en marchant à lieu dans les différents quartiers, qu'il se souvient avoir invité, il y a un an, le groupe de M. Amsalem à les rejoindre et que jamais encore il ne les a vu. Un bilan est fait régulièrement avec les partenaires au CCAS.

M. Cancalon informe que par ailleurs il participe au Comité du logement indigne (ARS) où sont traités un grand nombre de dossiers.

M. Lozé demande si cette mesure est créatrice de vocation chez les jeunes.

M. Cancalon indique que les jeunes qui postulent aux « chantiers jeunes » ont l'objectif de se payer un permis de conduire, de payer leurs études ou d'aller en vacances et très souvent d'aider leurs parents financièrement.



Délibération n° 6b

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) AVEC EURE-HABITAT

M. Bernard Cancalon expose au Conseil municipal :

Depuis 2001, les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leur patrimoine situé en zones urbaines sensibles.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 confirment le maintien de cette mesure et l'étend aux 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, à compter de 2016 et jusqu'en 2020.

Ainsi, l'abattement s'inscrit désormais dans le contrat de ville et dans son volet « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Pour préciser les modalités de mise en œuvre des contreparties liées à cet abattement de TFPB, un cadre national d'utilisation a été signé le 29 avril 2015 entre l'Etat, l'Union sociale pour l'habitat et quatre associations d'élus, qui prévoit l'élaboration d'une convention fixant les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel.

Les conventions seront déclinées par quartier et par organisme HLM. Sur le territoire de Val-de-Reuil, 1 quartier, le « centre-ville » et 4 bailleurs sont concernés : Immobilière Basse Seine, Eure Habitat, Siloge, Foyer Stéphanois.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre les actions contribuant à améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien, à savoir, entretien et maintenance des parties communes et des abords, insonorisation et isolation des bâtiments, dépannage des ascenseurs, renforcement et formation des personnels de proximité, actions favorisant le « lien social » entre habitants.

L'abattement de la TFPB devra s'articuler avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) initiée par la commune en 2009.

Celle-ci a fait l'objet d'un conventionnement le 07 mai 2010 entre la Ville, l'Etat, la CASE, les bailleurs, l'ANRU, le département de l'Eure et la région Haute-Normandie.

La vocation de la GUSP est de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des projets de renouvellement urbain, ce qui se concrétise sur notre commune par la mise en place d'un « diagnostic en marchant ».

Il s'agit pour les habitants, bailleurs, délégué du Préfet, élus, services techniques et CASE de se rendre chaque semaine dans l'un des quartiers de la commune afin d'identifier les dysfonctionnements et de proposer un plan d'actions qui permettraient de résoudre les difficultés.

A ce jour, ce sont plus de 130 diagnostics en marchant et 22 visites de quartiers qui ont été réalisés.

Par ailleurs, les médiateurs de la GUSP effectuent des rondes quotidiennement dans la commune afin de s'assurer du niveau d'entretien et de propreté.

En 2015, 200 000€ ont été investis dans ces chantiers d'insertion permettant le recrutement de 80 jeunes, 6 encadrants, 19 TIG et 6 réparations pénales pour réaliser les travaux de réhabilitation intérieure et extérieure identifiés lors des diagnostics en marchant.

Dans le cadre des chantiers d'insertion futurs, les conventions d'abattement de TFPB prévoient la formation des demandeurs d'emploi de longue durée aux métiers liés à la rénovation de l'habitat et à la remise en état des logements vacants situés sur le quartier prioritaire de la politique de la ville.

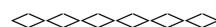
Afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, la commune pourrait solliciter l'entreprise d'insertion, l'ABBEI, qui intervient régulièrement auprès du Foyer Stéphanois pour la rénovation de ses logements.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée, établie avec Eure Habitat qui régit l'utilisation de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention ci-annexée, établie avec Eure Habitat, qui régit l'utilisation de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.



Délibération n° 6c

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) AVEC LE FOYER STEPHANAIS

M. Bernard Cancalon expose au Conseil municipal :

Depuis 2001, les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leur patrimoine situé en zones urbaines sensibles.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 confirment le maintien de cette mesure et l'étend aux 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, à compter de 2016 et jusqu'en 2020.

Ainsi, l'abattement s'inscrit désormais dans le contrat de ville et dans son volet « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Pour préciser les modalités de mise en œuvre des contreparties liées à cet abattement de TFPB, un cadre national d'utilisation a été signé le 29 avril 2015 entre l'Etat, l'Union sociale pour l'habitat et quatre associations d'élus, qui prévoit l'élaboration d'une convention fixant les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel.

Les conventions seront déclinées par quartier et par organisme HLM. Sur le territoire de Val-de-Reuil, 1 quartier, le « centre-ville » et 4 bailleurs sont concernés : Immobilière Basse Seine, Eure Habitat, Siloge, Foyer Stéphanois.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre les actions contribuant à améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien, à savoir, entretien et maintenance des parties communes et des abords, insonorisation et isolation des bâtiments, dépannage des ascenseurs, renforcement et formation des personnels de proximité, actions favorisant le « lien social » entre habitants.

L'abattement de la TFPB devra s'articuler avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) initiée par la commune en 2009. Celle-ci a fait l'objet d'un conventionnement le 07 mai 2010 entre la Ville, l'Etat, la CASE, les bailleurs, l'ANRU, le département de l'Eure et la région Haute-Normandie.

La vocation de la GUSP est de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des projets de renouvellement urbain, ce qui se concrétise sur notre commune par la mise en place d'un « diagnostic en marchant ».

Il s'agit pour les habitants, bailleurs, délégué du Préfet, élus, services techniques et CASE de se rendre chaque semaine dans l'un des quartiers de la commune afin d'identifier les dysfonctionnements et de proposer un plan d'actions qui permettraient de résoudre les difficultés.

A ce jour, ce sont plus de 130 diagnostics en marchant et 22 visites de quartiers qui ont été réalisés.

Par ailleurs, les médiateurs de la GUSP effectuent des rondes quotidiennement dans la commune afin de s'assurer du niveau d'entretien et de propreté.

En 2015, 200 000€ ont été investis dans ces chantiers d'insertion permettant le recrutement de 80 jeunes, 6 encadrants, 19 TIG et 6 réparations pénales pour réaliser les travaux de réhabilitation intérieure et extérieure identifiés lors des diagnostics en marchant.

Dans le cadre des chantiers d'insertion futurs, les conventions d'abattement de TFPB prévoient la formation des demandeurs d'emploi de longue durée aux métiers liés à la rénovation de l'habitat et à la remise en état des logements vacants situés sur le quartier prioritaire de la politique de la ville.

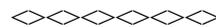
Afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, la commune pourrait solliciter l'entreprise d'insertion, l'ABBEI, qui intervient régulièrement auprès du Foyer Stéphanois pour la rénovation de ses logements.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée, établie avec le Foyer Stéphanois qui régit l'utilisation de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention ci-annexée, établie avec le Foyer Stéphanois, qui régit l'utilisation de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.



Délibération n° 6d

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) AVEC LA SILOGE

M. Bernard Cancalon expose au Conseil municipal :

Depuis 2001, les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leur patrimoine situé en zones urbaines sensibles.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 confirment le maintien de cette mesure et l'étend aux 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, à compter de 2016 et jusqu'en 2020.

Ainsi, l'abattement s'inscrit désormais dans le contrat de ville et dans son volet « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Pour préciser les modalités de mise en œuvre des contreparties liées à cet abattement de TFPB, un cadre national d'utilisation a été signé le 29 avril 2015 entre l'Etat, l'Union sociale pour l'habitat et quatre associations d'élus, qui prévoit l'élaboration d'une convention fixant les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel.

Les conventions seront déclinées par quartier et par organisme HLM. Sur le territoire de Val-de-Reuil, 1 quartier, le « centre-ville » et 4 bailleurs sont concernés : Immobilière Basse Seine, Eure Habitat, Siloge, Foyer Stéphanois.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre les actions contribuant à améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien, à savoir, entretien et maintenance des parties communes et des abords, insonorisation et isolation des bâtiments, dépannage des ascenseurs, renforcement et formation des personnels de proximité, actions favorisant le « lien social » entre habitants.

L'abattement de la TFPB devra s'articuler avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) initiée par la commune en 2009. Celle-ci a fait l'objet d'un conventionnement le 07 mai 2010 entre la Ville, l'Etat, la CASE, les bailleurs, l'ANRU, le département de l'Eure et la région Haute-Normandie.

La vocation de la GUSP est de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des projets de renouvellement urbain, ce qui se concrétise sur notre commune par la mise en place d'un « diagnostic en marchant ».

Il s'agit pour les habitants, bailleurs, délégué du Préfet, élus, services techniques et CASE de se rendre chaque semaine dans l'un des quartiers de la commune afin d'identifier les dysfonctionnements et de proposer un plan d'actions qui permettraient de résoudre les difficultés.

A ce jour, ce sont plus de 130 diagnostics en marchant et 22 visites de quartiers qui ont été réalisés.

Par ailleurs, les médiateurs de la GUSP effectuent des rondes quotidiennement dans la commune afin de s'assurer du niveau d'entretien et de propreté.

En 2015, 200 000€ ont été investis dans ces chantiers d'insertion permettant le recrutement de 80 jeunes, 6 encadrants, 19 TIG et 6 réparations pénales pour réaliser les travaux de réhabilitation intérieure et extérieure identifiés lors des diagnostics en marchant.

Dans le cadre des chantiers d'insertion futurs, les conventions d'abattement de TFPB prévoient la formation des demandeurs d'emploi de longue durée aux métiers liés à la rénovation de l'habitat et à la remise en état des logements vacants situés sur le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, la commune pourrait solliciter l'entreprise d'insertion, l'ABBEI, qui intervient régulièrement auprès du Foyer Stéphanois pour la rénovation de ses logements.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée, établie avec la Siloge qui régit l'utilisation de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention ci-annexée, établie avec la Siloge, qui régit l'utilisation de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.



Délibération n° 7

DON D'UN VEHICULE MUNICIPAL A LA MAIRIE DE POSES

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La Commune de Poses a exprimé son besoin d'un véhicule et a sollicité le rachat d'un de ceux de la Ville de Val-de-Reuil.

Une partie du parc automobile de la mairie de Val-de-Reuil du fait d'un kilométrage relativement élevé doit être remplacée par des véhicules écologiques.

Pour ces deux raisons et parce que c'est l'occasion de mettre en œuvre, une nouvelle fois, la solidarité entre nos communes, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

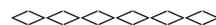
- accepter le principe d'aliénation d'un véhicule Renault de type Kangoo 5 places, année 2004, immatriculé DM-263-FL.
- céder, pour un euro, ce véhicule à la Commune de Poses qui en a fait la demande.
- dire que les premiers frais de contrôle technique seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Accepte** le principe d'aliénation d'un véhicule Renault de type Kangoo 5 places, année 2004, immatriculé DM-263-FL.

- **Cède**, pour un euro, ce véhicule à la Commune de Poses qui en a fait la demande.

- **Dit** que les premiers frais de contrôle technique seront à la charge de la commune.



Délibération n° 8

TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS – MISE A JOUR

M. le Maire expose au Conseil municipal :

1) A la suite des réussites aux examens et concours de la fonction publique territoriale, et à la nomination des agents concernés, il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs.

Date d'effet	Ancien poste sur collectivité Ville	Nouveau poste sur collectivité Ville
12/02/2015	Chef de Police 1 ^{ère} classe Police municipale	Chef de police réussite examen professionnel – nomination par la promotion interne) Police municipale
01/08/2015	Educateur des APS Service des sports	Conseiller des APS Service des sports
01/01/2016	Agent social 2 ^{ème} classe Crèche	Auxiliaire de puériculture Crèche
01/01/2016	Adjoint principal de 1 ^{ère} classe Médiathèque	Rédacteur Ressources Humaines
01/01/2016	Rédacteur Ressources Humaines	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Ressources Humaines
14/01/2016	Adjoint technique 2 ^{ème} classe Services techniques	Agent de maîtrise Services techniques

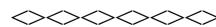
2) A la suite d'un recrutement, il est nécessaire de procéder également à la modification du tableau des effectifs.

15/09/2015	Educateur des APS hors classe Service des sports	Educateur des APS 2 ^{ème} classe Service des sports
------------	---	---

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications et la mise à jour du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Approuve** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.



Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 00h15.

La secrétaire de séance

Le Maire
Président de séance